

THUIN-BOTTE DU HAINAUT : UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR LA CRÉATION D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOIS DURABLES

Etudes 2009/1

Laurence Lambert, *etopia*

Mars 2009



etopia

centre d'animation et de recherche en écologie politique

www.etopia.be

TABLE DES MATIERES

1	INTRODUCTION	2
2	LE DEVELOPPEMENT DURABLE COMME OUTIL AU SERVICE DE L'HOMME ET DE L'ENVIRONNEMENT	2
2.1	GENERALITES	2
2.2	DES PISTES POUR UN CANEVAS DE DEVELOPPEMENT DURABLE A L'ECHELLE DE LA REGION	3
3	LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DE LA REGION THUIN-BOTTE DU HAINAUT	5
3.1	DONNEES DEMOGRAPHIQUES	5
3.2	EMPLOI	5
3.3	REVENUS	6
4	LES DONNEES TERRITORIALES, ENVIRONNEMENTALES ET LA QUALITE DE L'HABITAT	7
4.1	DONNEES TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALES PAR COMMUNE	7
4.2	AFFECTATION ET OCCUPATION DU SOL	7
4.3	LOGEMENT	8
5	UNE VISION TERRITORIALE DE LA ZONE THUIN-BOTTE DU HAINAUT ET UN OUTIL MOBILISATEUR : LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	9
6	UNE DYNAMIQUE PARTICIPATIVE	10
7	UNE VISION PROSPECTIVE DU DEVELOPPEMENT DE LA ZONE THUIN-BOTTE DU HAINAUT	10
8	LES OUTILS REGIONAUX, LEVIER DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE	11
8.1	PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL	11
8.2	PROGRAMME LEADER ET GAL DE LA BOTTE DU HAINAUT	12
8.3	CONTRAT DE RIVIERE SAMBRE & AFFLUENTS	12
9	PISTES POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE A L'ECHELLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THUIN-BOTTE DU HAINAUT	14
9.1	PARCS D'ACTIVITES ECONOMIQUES ET DEVELOPPEMENT DURABLE : DES ECO-PARCS	15
9.1.1	<i>Dix critères pour une approche durable</i>	15
9.1.2	<i>Des ZAE : pour y faire quoi ?</i>	16
9.2	TOURISME DURABLE	17
9.2.1	<i>Généralités</i>	17
9.2.2	<i>Les enjeux</i>	17
9.2.3	<i>Un schéma de développement touristique</i>	18
9.2.4	<i>Eau d'Heure : pour un développement touristique de l'ensemble de la région autour de lacs préservés d'un point de vue paysager</i>	18
9.3	ENERGIE : DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET EFFICACITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS	19
9.4	ECONOMIE SOCIALE, COMME ACTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE	20
10	ECONOMIE LOCALE ET EMPLOI LOCAL	22
10.1	LE DEVELOPPEMENT LOCAL : AGENCES DE DEVELOPPEMENT LOCAL (ADL)	22
10.2	DES STRUCTURES DE SOUTIEN A L'ACTIVITE LOCALE	22
10.3	LA FONDATION CHIMAY-LA WARTOISE	24
11	PERSPECTIVES	25
12	DES SOURCES D'INFORMATIONS	26

1 Introduction

Cette étude a pour objectif de distinguer, pour la région Thuin-Botte du Hainaut, des axes et pistes de développement dans des **activités novatrices, au service des besoins de la région**, dans des biens et services destinés à la collectivité rencontrant des besoins humains et environnementaux. Ces activités peuvent être créatrices d'emplois. C'est pourquoi ce document fait référence aux structures mises en place pour **soutenir le développement d'activités et l'entrepreneuriat**.

La **région de Thuin-Botte du Hainaut** est délimitée par **10 communes** : Thuin, Beaumont, Chimay, Erquennes, Lobbes, Ham-Sur-Heure, Momignies, Merbes-le-Château, Sivry-Rance, Froidchapelle.

Ces activités novatrices s'inscrivent résolument dans les principes directeurs du **développement durable** :

- pour améliorer l'efficacité économique de tous les projets mis en œuvre ;
- pour améliorer l'équité sociale et le bien-être de la population ;
- pour conserver l'intégrité de l'environnement et limiter les pollutions.

Par ailleurs, en tant qu'outil des politiques menées, il y a lieu de considérer le développement durable comme **principe directeur de tous les projets et actions menés, principe qui devra guider les actions de développement dans le cadre de la vision prospective de la région Thuin-Botte du Hainaut.**

Une **dynamique territoriale** est sans aucun doute un atout idéal pour travailler sur un projet de développement de la région. C'est pourquoi nous proposons d'initier une dynamique de **Communauté de Communes** qui pourrait naître des 10 communes concernées : la **Communauté de Communes Thuin-Botte du Hainaut**.

2 Le développement durable comme outil au service de l'homme et de l'environnement

2.1 Généralités

L'humanité est confrontée, en ce début de 21^{ème} siècle, à l'un des défis les plus importants de son histoire : celui de limiter les effets du changement climatique d'origine anthropique. L'évolution inquiétante du climat de la planète a été confirmée, en 2007, par le Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) qui a identifié les gaz à effet de serre (GES), produits essentiellement en brûlant des combustibles fossiles (pétrole, charbon, gaz), comme principaux responsables du réchauffement moyen de l'atmosphère et donc du dérèglement climatique. Cet enjeu du dérèglement climatique ne doit pas cacher d'autres problèmes environnementaux majeurs, qui y sont parfois liés : raréfaction et extinction d'espèces animales et végétales, disparition de certains écosystèmes, épuisement des ressources naturelles (dont les sources d'énergies fossiles), pollutions diverses (sol, eau, ...).

Parallèlement aux problèmes environnementaux, le problème du développement ou mal-développement de notre société, lié notamment à nos modes de production et de consommation, se pose de manière de plus en plus cruciale, le mode de vie des pays occidentaux ayant des répercussions sur les populations du sud (accès inégal aux ressources naturelles, aux soins de santé, ...) et causant des inégalités de plus en plus évidentes au sein de notre société.

Aujourd'hui plus que jamais, tous les acteurs de la société doivent s'atteler à mettre en œuvre des projets cohérents de développement durable.

Dans le cadre d'une dynamique nouvelle, la région de Thuin-Botte du Hainaut (que nous appellerons rapidement Communauté de Communes Thuin-Botte du Hainaut), ses acteurs économiques, ses acteurs de la société civile ainsi que les citoyens, dans les limites de son périmètre d'action et des moyens qui sont les siens, peuvent mettre tout en œuvre pour rencontrer les défis du 21^{ème} siècle, tant sur le plan environnemental que sociétal.

Le **développement durable** (« un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures » - Rapport Brundtland, Notre Avenir à tous, 1987) constitue une véritable nécessité pour un développement humain tenant compte des **dimensions économiques** (améliorer l'efficacité économique), **sociales** (améliorer l'équité sociale et lutter contre l'exclusion) et **environnementales** (maintenir l'intégrité de l'environnement). Sur ces trois dimensions vient se greffer la dimension **démocratique** visant à intégrer à la dynamique, la participation citoyenne.

Plus concrètement, cela signifie que les prises de décision doivent intégrer les trois axes :

- *le développement économique* : il est essentiel que le développement d'activités soit mis au service des besoins humains, en privilégiant la création d'emplois durables et le respect de l'environnement ;
- *l'équité sociale* : en donnant aux plus démunis l'accès aux biens et services répondant à leurs besoins (revenu, logement, soins de santé, éducation, ...) mais également en réduisant les inégalités sociales ;
- *la protection de l'environnement* : par l'utilisation minimale des ressources naturelles (en ce compris énergétiques fossiles) et par la lutte contre les pollutions.

2.2 Des pistes pour un canevas de développement durable à l'échelle de la région

Cinq principes guident l'action dans le cadre du développement durable. Ces cinq principes sont ceux qui ont été adoptés par l'Etat fédéral, dans le cadre du premier plan fédéral de développement durable 2000-2004¹.

Ces mêmes principes constituent également la ligne de conduite des travaux de la région Thuin-Botte du Hainaut.

Par rapport à la pertinence de projets, pour décider, proposer, contre-proposer ou argumenter, on travaille de la manière suivante :

On se pose trois types de questions :

- quels sont les effets sociaux ?
- quels sont les effets économiques ?
- quels sont les effets environnementaux ?

⇒ **Principe d'intégration des composantes (démarche globale intégrant les trois piliers : l'économie, le social, l'environnemental)**

On se pose ces questions en se préoccupant des effets à courte distance (pour nous localement) mais aussi des effets à longue distance (pour les autres et globalement). On se pose aussi ces questions en se préoccupant des effets à court terme (pour nous, maintenant) mais aussi à long terme (pour les

¹ Voir site internet de la Commission interdépartementale du Développement durable (<http://www.cidb.be>)

générations futures, dans un futur incluant le fait qu'un projet/une action présente des inconnues et des risques, parfois mal définis, mais que l'on ne veut pas prendre – principe de précaution).

⇒ **Principe de conscience planétaire et de solidarité (« ici et maintenant »; « ici et là-bas »; « maintenant et demain »)**

Pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées suivant la capacité des niveaux de pouvoir concernés. Loin d'être une mesure d'abstention systématique, le principe de précaution s'applique surtout pour des activités susceptibles de causer des dommages irréversibles.

⇒ **Principe de précaution et reconnaissance des incertitudes scientifiques**

Les questions sont posées et les solutions sont élaborées dans le cadre d'une dynamique participative. Au niveau des politiques publiques, la dynamique participative se traduit par la participation citoyenne dans les processus de décision. Au niveau économique et/ou associatif, la dynamique participative peut se traduire notamment par des indicateurs de suivi, de résultat, ...

⇒ **Principe de participation et d'évaluation**

Nous sommes tous concernés par le monde que nous transmettons aux générations futures, certains le sont davantage par leurs comportements passés (ils ont proportionnellement plus pollué) ou par leurs capacités à réorienter leurs comportements (ils ont plus la capacité d'investir dans la reconversion de leurs économies grâce à leur potentiel et leurs richesses sociales, culturelles, environnementales, agricoles, ...).

⇒ **Principe de responsabilités communes mais différenciées**

3 Le contexte socio-économique de la région Thuin-Botte du Hainaut

Le FOREM publie annuellement un état des lieux socio-économique de la région de Charleroi, réservoir d'informations intéressantes et outil pour appréhender les réalités du marché de l'emploi. En 2007, la Ville de Thuin a réalisé, par l'intermédiaire de l'Agence de Développement local (ADL), une étude socio-économique dans le cadre de son Programme communal de Développement rural (PCDR).

3.1 Données démographiques

En 2008, les dix communes de la zone concernée comptent 77 525 habitants. Entre 2000 et 2008, la population a augmenté de 1,53% (+1.119 habitants) alors que la Région wallonne a vu dans le même temps sa population progresser de 3,5%. Par ailleurs, au niveau sous-régional, seule la Commune d'Erquelines voit sa démographie diminuer de 1,09% sur cette même période. On peut considérer que la zone est en stagnation démographique, surtout si on regarde l'évolution entre 2005 et 2008 où le nombre d'habitants n'augmente que de 0,98%.

3.2 Emploi

Le chômage dans cette partie du Hainaut a faiblement varié les 4 dernières années, passant de 17,38% en 2004 à 16,43% en 2008. Il existe de fortes variations entre les communes de la région. En 2008, Ham-Sur-Heure présentait un taux de chômage de 10,34%, Lobbes, un taux de 12,28% et Thuin, un taux de 12,96%. Par contre, Momignies et Erquelines présentent respectivement des taux de chômage de 20,90% et 19,47%. Momignies, Chimay et Sivry-Rance sont les trois communes à voir le taux de demandeurs d'emplois inoccupés (DEI) augmenter entre 2004 et 2008 avec respectivement 10,33%, 4,87% et 1,89% d'accroissement. Sur la zone, le nombre de DEI a diminué de 5,78%.

1. Durée d'inoccupation

En 2008, 46,47 % des chômeurs étaient au chômage depuis plus de 2 ans (la moitié entre 2 et 5 ans et l'autre moitié de plus de 5 ans). Globalement, sur la zone concernée, le nombre de demandeurs d'emploi depuis plus de 2 ans a faiblement diminué passant de 46,47 à 46,03% (-0,44%). De façon plus détaillée, les DEI depuis 2 à 5 ans ont diminué de 1,94% tandis que ceux de plus de 5 ans ont augmenté de 0,50%.

A ce niveau également les chiffres varient fortement d'une commune à l'autre. Cinq communes ont vu leur taux de demandeurs d'emploi de plus de 2 ans augmenter (Thuin, Chimay, Froidchapelle, Merbes-le-château et Ham-Sur-Heure) tandis que les cinq autres communes ont vu leur taux diminuer (Beaumont, Momignies, Sivry-Rance, Lobbes et Erquelines). Froidchapelle et Merbes-Le-Château ont proportionnellement le plus de DEI de longue durée avec respectivement 54,15 % et 52,29 % tandis que de l'autre côté, Lobbes compte 39,33% et Ham-Sur-Heure, 41,48% de DEI de plus de 2 ans. La plupart des autres communes se situent autour de 45%.

2. Age des demandeurs d'emplois inoccupés (DEI)

Sur la zone, on recense en octobre 2008 un taux de demandeurs d'emploi inoccupés de moins de 25 ans de 28,64% contre 23,38% au niveau wallon. Au niveau sous-zonal, les disparités sont encore fortes entre les communes concernées. Par exemple, 32,91% à Chimay et 22,13% à Froidchapelle. Si on y ajoute les DEI

de moins de 30 ans, on arrive à un total de 42,28% (Chimay reste la première commune avec 43,15% et Froidchapelle la dernière avec 25,91% de DEI de moins de 30 ans) contre 37,51% en Région wallonne. Au niveau des 30-40 ans, la moyenne est à 19,16% (21,67% en Wallonie) et est plus homogène au niveau des différentes communes (de 16,14% à Thuin à 22,22% à Merbes-Le-Château). Enfin, les DEI de plus de 50 ans représentent en octobre 2008, 18,6% du total des DEI contre 20,56% au niveau wallon. Au niveau local, c'est Froidchapelle qui a le taux le plus élevé avec 26,09% et Momignies qui en compte le moins avec 14,04%. Il est à noter que le nombre de DEI de plus de 50 ans a doublé en 4 ans (de 9,11% à 18,6%) et que les DEI entre 30 et 40 ans sont ceux qui ont le plus diminué passant de 25,47% à 19,16% en 4 ans.

3. Diplôme des demandeurs d'emplois inoccupés

Globalement, seul 11,23% des DEI ont un diplôme de l'enseignement supérieur. Le reste se répartit en 21,21% qui ont un diplôme de primaire et secondaire de base, 28,66% qui ont un diplôme secondaire du 2^{ème} degré, 35,37% qui ont un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et, enfin, 3,33% qui ont un diplôme lié à la filière « apprentissage ». De 2004 à 2008, les DEI qui ont, au maximum, un diplôme des humanités ont augmenté de 83,83% à 85,25%.

A l'échelle très localisée, Sivry-Rance et Momignies comptent le plus de DEI qui ont, au maximum, un diplôme des humanités avec respectivement 93,21% et 92,86%. D'autre part, ce sont les Communes de Ham-sur-Heure et de Lobbes qui comptent le plus de demandeurs d'emploi inoccupés avec un diplôme de l'enseignement supérieur, avec respectivement 19,30% et 18%.

3.3 Revenus

Concernant les revenus de la zone, la répartition des revenus est sensiblement la même qu'au niveau wallon. Cependant, le niveau de richesse² est inférieur à celui de la Région wallonne (88,8 contre 94 en Région wallonne) avec de fortes disparités entre commune. D'un côté, les communes de Ham-sur-Heure, Thuin et Lobbes sont largement au dessus de la moyenne de la zone et de la Région wallonne avec un indice de 114, 100 et 99. Et d'autres communes sont largement en-deçà avec un indice de 75 pour Momignies et 80 pour Chimay et Froidchapelle.

Pour en savoir plus :

Forem Conseil, *Emplois du temps. Analyse. Etat des lieux socio-économique de la région de Charleroi*. Edition 2007, 66 pages.

Etude socio-économique de Thuin téléchargeable sur le site www.thuin.be ou disponible à l'ADL de Thuin (m.jeanmart@thuin.be)

SPF Economie, *Classes moyennes PME Classes moyennes Energie, Enquête socio-économique 2001* (disponible sur www.statbel.fgov.be/census/home_fr.asp)

² « L'indice de richesse est le rapport entre le revenu moyen par habitant d'une commune, d'un arrondissement, d'une province ou d'une région et le revenu moyen par habitant à l'échelle nationale. L'indice de richesse de la Belgique est de 100. Dès lors, un indice de richesse de 105 signifie que le revenu moyen par habitant étudié est supérieur de 5 % à la moyenne nationale » http://mineco.fgov.be/enterprises/atlasproject/Atlas2007_methode_fr.htm

4 Les données territoriales, environnementales et la qualité de l'habitat

4.1 Données territoriales et environnementales par commune

Les fiches environnementales de la DGRNE fournissent des informations économiques et sociales relatives à la population. Ces fiches environnementales par commune sont accessibles sur le site : http://environnement.wallonie.be/fiches_enviro

Les études préalables au schéma de structure communal (SSC) fournissent également des données socio-économiques intéressantes. Cependant, toutes les communes ne disposent pas de schéma de structure. Pour consulter la liste des communes disposant d'un schéma de structure communal (situation au 27 octobre 2008) : <http://mrw.wallonie.be/DGATLP/dgatlp/Pages/DAU/Dwnld/SSC-RCU.pdf>

4.2 Affectation et occupation du sol³

Ce sont essentiellement les **plans de secteurs** qui guident l'occupation du sol en Région wallonne. Les plans de secteurs déterminent les différentes affectations du territoire ainsi que les tracés présents et en projet des principales infrastructures de communication et de transport de fluides et d'énergie. Dressés au 1/10 000ème, publiés au 1/25 000ème, ils sont donc à grande échelle.

Depuis 1987, tout le territoire de la Belgique est couvert (les plus anciens datent de plus de 30 ans). C'est par conséquent la révision (depuis 1985) et non l'élaboration qui est à l'ordre du jour... Les versions originales ne sont plus fiables. Les communes disposent des modifications partielles qui peuvent être consultées par tout citoyen.

Les plans de secteurs mis à jour peuvent également être consultés sur le site de l'Administration : <http://mrw.wallonie.be/dgatlp/dgatlp/>, voir « Cartographie et données en ligne ».

Les plans de secteurs utilisent la technique du zonage. A chaque zone correspond une série d'affectations définies par le CWATUP.

On y distingue d'une part, les affectations destinées à l'urbanisation (zone d'habitat, zone d'habitat à caractère rural, zone de loisirs...), et d'autre part, les affectations qui n'y sont pas destinées (zone agricole, zone forestière, zone d'espaces verts, zone naturelle, zone de parc). Une zone intermédiaire, la zone

³ Affectation et occupation du sol

l'affectation = ce qu'on peut y faire selon le plan de secteurs ;

l'occupation = ce qu'on y fait réellement (d'après le cadastre ou des photos aériennes...)

Occupation du sol en Région wallonne :

Cultures : 29,0 %
 Prairies : 23,6 %
 Forêts : 29,1 %
 Terrains résidentiels : 5,7 %
 Voiries, cours d'eau : 6 %

Affectation du sol :

Zone agricole : 49,5 %
 Zone forestière : 29,1 %
 Zone d'habitat : 10,7 %

Ex : une bonne partie de la zone d'habitat du plan de secteur n'est pas (encore) urbanisée et est utilisée par l'agriculture. Bien que ces hectares soient affectés à l'habitat, ils sont comptabilisés comme « terres agricoles » en termes d'occupation du sol.

d'aménagement communal concerté (ZACC), est une zone qui nécessite des mesures spécifiques, pouvant ou non conduire à une urbanisation.

Pour en savoir plus sur les plans de secteurs : <http://mrw.wallonie.be/DGATLP/plandesecteur>

et sur l'occupation et l'affectation des sols en Wallonie : <http://cpdt.wallonie.be>

Pour toute information relative aux chiffres d'occupation et d'affectation du sol aux échelles régionales et communales : http://cpdt.wallonie.be/?id_page=71

4.3 Logement

La Région wallonne a publié une enquête sur la qualité de l'habitat en Région wallonne (2006-2007). Il apparaît clairement que les questions liées à la performance énergétique de l'habitat et à l'isolation des maisons sont posées.

La zone concernée possédait en 2001, 29.534 logements sur son territoire. Les 2 communes de Thuin et Ham-sur-Heure avaient à elles-seules de 36,68% des logements de la zone. Cette dernière se caractérise par un nombre de logements très anciens (construits avant 1919) largement plus élevé que la Wallonie et la Province de Hainaut avec un taux de 30,1% (19,61% pour la Wallonie et 20,69% au niveau hennuyer). Au niveau sous-zonal, Sivry-Rance, Froidchapelle et Momignies ont un taux supérieur de logements qui datent d'avant 1919 avec 40,47%, 39,56% et 37,99% tandis que les communes de Ham-sur-Heure et Thuin ont un taux significativement plus bas que la moyenne régionale avec 20,93% et 24,54%. Si l'on considère les logements qui datent de plus de 20 ans, la zone possède 88,3% qui datent d'avant 1990, ce qui n'est pas significativement différent de la moyenne provinciale hennuyère (89,42%) et wallonne (87,92%).

Sur base des données récoltées dans le cadre de l'enquête socio-économique de l'INS en 2001, les logements qui ne disposent de châssis double vitrage dans la zone représentent 31,77% du parc de logements contre 29,46% en Région wallonne. Par ailleurs, 52,65% des logements qui ont une isolation à ce niveau ne le sont que de manière partielle (pas de double vitrage partout) Au niveau de l'isolation du toit, 45,17% des logements n'en ont pas contre 36,35 en RW, ce qui est une différence significative. D'autre part, le taux d'habitations qui n'ont pas d'isolation des murs extérieurs est de 54,57 % pour 46,74% en RW. Enfin, le taux d'habitations qui n'ont pas d'isolation des tuyaux de chauffage est de 26,97 % pour 24,33% en RW.

Pour en savoir plus :

Collectif, Enquête sur la qualité de l'habitat en Région wallonne 2006-2007, Etudes et documents Logement n° 5, Région wallonne, Namur, 2007.

Smoos M., Enquête qualité des logements. Quelques réflexions sur les aspects énergétiques de l'habitat wallon, UVCW mai 2008, 5 pages. Disponible sur le site de l'UVCW : www.uvcw.be

5 Une vision territoriale de la zone Thuin-Botte du Hainaut et un outil mobilisateur : la Communauté de Communes

La région Thuin-Botte du Hainaut doit être comprise comme territoire cohérent dans la Province du Hainaut. Cohérent par ses composantes rurales et semi-rurales (petites villes), environnementales et culturelles. La région dispose de nombreux atouts environnementaux et peut miser sur un tissu de petites et moyennes entreprises (PME) et de très petites entreprises (TPE) dynamiques. Les superficies consacrées à l'agriculture y sont encore importantes malgré une diminution constante du nombre d'agriculteurs. Cependant, la zone Thuin-Botte du Hainaut souffre, depuis de longues années, de son enclavement au sud d'un bassin industriel qui a autrefois connu la prospérité. Par ailleurs, la proximité de la frontière française coupe une partie des communes des réalités socio-économiques et culturelles d'une grande partie de la Province du Hainaut.

Dans le cadre d'une base territoriale définie, il est aujourd'hui important de soutenir un **plan prospectif pour le développement durable de la Région Thuin-Botte du Hainaut**, comme outil mobilisateur et fédérateur pour l'ensemble de la zone. Cet outil prospectif peut voir le jour dans une **structure nouvelle comme la « Communauté de Communes »**, outil intéressant à imaginer.

Aujourd'hui, on peut s'inspirer de l'exemple concret de la « **Communauté de Communes de Wallonie picarde** », structure servant de moteur pour un développement de la zone (cohérence géographique, concentration des missions et des métiers, ...).

D'autres expériences peuvent également servir de base à la réflexion. Il existe, par exemple, en Province de Namur, une dynamique intéressante : **AXUD**, imaginée dans l'optique d'une dynamique positive autour de l'avenir économique, social et culturel de la Province de Namur et de son développement territorial. Cette dynamique est initiée par la Province de Namur, particulièrement de son Gouverneur, en collaboration avec l'Intercommunale Bureau économique de la Province (BEP).

Cependant, la vision prospective d'un développement économique et social durable ne pourra se faire que s'il y a une réelle conscientisation de l'importance de défendre l'intérêt du territoire de la zone Thuin-Botte du Hainaut. Dans ce sens, les 10 visions des 10 communes de la zone Thuin-Botte du Hainaut ne suffiront pas !

Le Schéma de Développement de l'Espace régional (SDER) de la Région wallonne

Le Schéma de développement de l'espace régional (SDER) « exprime les options d'aménagement et de développement pour l'ensemble du territoire de la Région wallonne » (article 13 du CWATUP). Le SDER est un instrument de conception de l'aménagement du territoire wallon. Il s'appuie notamment sur le principe d'utilisation parcimonieuse du territoire. Il oriente les révisions des plans de secteur et sert de référence pour les décisions concernant l'habitat, le cadre de vie, les déplacements, l'implantation des activités économiques, l'urbanisme, la conservation des milieux naturels... bref, pour le développement de l'ensemble du territoire. C'est donc un document essentiel pour l'avenir de la Wallonie.

<http://developpement-territorial.wallonie.be/>

Pour en savoir plus :

Plate-forme d'intelligence territoriale wallonne, projet IntelliTerWal : www.intelliterwal.net

Intelligence territoriale wallonne. Description des exercices de prospective territoriale Wallonie picarde 2025 (www.intelliterwal.net/Experiences/Intelliterwal_WaPi2025_Canevas-final.pdf)

Destatte Philippe, *La Wallonie à l'horizon 2025*. Présentation au séminaire Futuribles : La prospective territoriale, concepts, méthodes, pratiques et témoignages. Parsi, Futuribles, 24 octobre 2007.

6 Une dynamique participative

Si la Communauté de Communes Thuin-Botte du Hainaut souhaite défendre une vision de son essor en faisant du développement durable une priorité pour les politiques et les projets portés, il est important que l'ensemble des acteurs « forces vives » (économiques, politiques, syndicats, associatifs, académiques ...) et « citoyens » en saisissent les enjeux et s'approprient le concept.

La force et la valeur de l'exemple de ce qui existe et fonctionne déjà et de ce qui peut être éventuellement transposé doivent être considérées comme des sources de connaissances, de compétences et d'expertises importantes pour la dynamique de la Communauté de Communes.

Cela peut se traduire par :

- l'organisation de visites de projets, villes⁴, villages, éco-zonings ou éco-parcs, entreprises, exploitations agricoles, ... qui ont fait du développement durable une ligne de conduite, par exemple, en privilégiant massivement le recours aux énergies renouvelables, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre par la planification et la réalisation d'investissements en matière de rénovation énergétique, en contribuant à la restauration d'une biodiversité locale, ... ;
- l'organisation de formations, séminaires, forums, à destination des mêmes acteurs sur les enjeux du territoire et du développement durable ;
- la mise en réseau (à l'échelle internationale) avec des institutions qui développent des politiques ambitieuses et innovantes en matière de développement durable⁵ ;
- l'organisation d'une démarche participative citoyenne, dans le but de mettre du côté de la Communauté de Communes toutes les chances pour la réussite du projet de développement de la région. Cette démarche participative se veut constructive pour permettre à la population d'avoir le sentiment d'appropriation du projet (démarche constructive au vu du sentiment Nimby grandissant) ;

7 Une vision prospective du développement de la zone Thuin-Botte du Hainaut

Après la constitution d'une Communauté de Communes Thuin-Botte du Hainaut, les étapes de la **mise en œuvre d'un plan de développement durable**, avec son capital et ses atouts sont les suivantes :

1. un état des lieux du capital naturel, écologique, social, culturel, industriel, économique, patrimonial, financier sur le territoire concerné : ses atouts, ses faiblesses.
2. une évaluation des besoins non rencontrés, par exemple, en termes de mobilité particulièrement en zones rurales, d'aide aux personnes, d'efficacité énergétique des habitations et bâtiments publics, de nouveaux métiers de l'environnement (épuration douce, compostage à domicile ou semi-collectif, ...).
3. dans le cadre d'une dynamique participative, élaboration d'un projet stratégique de développement durable à l'échelle du territoire.
4. la définition des moyens pour réaliser ces objectifs, définition des étapes d'un agenda.

⁴ Freiburg-im-Breisgau (Allemagne), Breda (Pays-Bas), Malnö (Suède), Voralberg (Autriche),...

⁵ la cellule Environnement de l'UWE travaille en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Valenciennes sur un projet européen de parcs d'activités économiques durables.

Le site du projet Life Environnement/ Smigin www.econetwork.eu/pages/index.html

5. la mobilisation des « forces vives » de la collectivité pour garantir le succès à chaque étape et mise en œuvre.
6. une évaluation régulière sur base d'indicateurs.

Dans un premier temps, afin de rechercher les moyens nécessaires au fonctionnement de la Communauté de Communes Thuin-Botte du Hainaut, l'Intercommunale IGRATEC (Intercommunale de Développement Economique de la Région de Charleroi et du Sud-Hainaut) peut être l'initiatrice pour :

- la mobilisation des acteurs des 10 communes concernées et de la Province du Hainaut ;
- l'accompagnement technique nécessaire lors de la phase de démarrage ;
- la recherche de fonds nécessaires à la dynamique « Communauté de Communes » (fonds européens, soutien régional, soutien provincial, Fondation Chimay-Warsoise).

8 Les outils régionaux comme levier des politiques de développement durable

8.1 Programme communal de développement rural

Le programme communal de développement rural (PCDR) est le document de synthèse de l'opération de développement rural (ODR) de la commune. Il vise à coordonner les actions de développement, d'aménagement et de réaménagement entreprises ou conduites en milieu rural par une commune, dans la perspective de sa revitalisation et de sa restauration, tout en respectant ses caractères propres et en améliorant les conditions de vie de ses habitants aux points de vue économique et culturel.

L'opération de développement rural est centrée sur les axes suivants :

- *la participation citoyenne* : réunions de village et commission locale permettent à chaque citoyen qui le désire de réaliser avec d'autres l'état de la situation de la commune, de définir des objectifs de développement et les projets à mettre en œuvre. Cette « démocratie directe » est tempérée par le fait que la décision finale reste au conseil communal ;
- *un programme global* : une opération de développement rural, c'est tout d'abord une réflexion sur l'ensemble des aspects qui font la vie d'une commune rurale (agriculture, économie, emploi, aménagement du territoire, urbanisme, environnement, mobilité, action culturelle...). Ce sont ensuite des projets qui combinent souvent plusieurs de ces éléments ;
- *une réflexion stratégique à long terme, clairement encouragée* : le programme communal qui émane de cette réflexion collective propose des objectifs qui orienteront la politique locale pour plusieurs années à venir. Les projets se réaliseront par conventions annuelles entre la commune et la Région. L'aide de cette dernière peut aller jusqu'à 80% du coût des projets.

Diverses communes se sont déjà engagées dans une opération de développement rural : Thuin, Chimay, Lobbes, Froidchapelle, ...

Pour en savoir plus :

Direction générale de l'Agriculture (DGA) de la Région wallonne : <http://mrw.wallonie.be/dga>

Fondation rurale de Wallonie (FRW) : www.frw.be

Srcl Tr@me (accompagnement de projets) : www.trame.be

Le PCDR est un outil qui s'intègre parfaitement dans la logique du développement durable.

8.2 Programme LEADER et GAL de la Botte du Hainaut

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est une initiative de la Commission européenne réservée aux zones rurales qui vise à *"encourager la mise en oeuvre de stratégies originales de développement durable intégrées ayant pour objet l'expérimentation de nouvelles formes de valorisation du patrimoine naturel et culturel, le renforcement de l'environnement économique afin de contribuer à la création d'emplois et l'amélioration de la capacité organisationnelle des communautés"*.

LEADER vise ainsi à favoriser l'éclosion de partenariats publics/privés locaux inédits chargés de mettre en place des stratégies et des projets innovants au travers d'un Groupe d'Action locale, dénommé le GAL. Il est organisé en ASBL et se compose de représentants privés à hauteur d'au moins 50% et de représentants publics. Cette initiative cherche aussi à susciter des coopérations entre territoires ruraux d'une même région, d'un même Etat ou d'Etats européens différents.

Le thème fédérateur du **GAL de la Botte du Hainaut** est « **Pays vert à bras ouverts** ».

Les communes concernées sont : Beaumont, Froidchapelle, Sivry-Rance, Momignies, Chimay.

Les axes de travail du GAL de la Botte du Hainaut sont :

1. sensibilisation de la population à l'environnement : la stratégie mise en place vise au maintien de la qualité environnementale de la Botte. Des actions de sensibilisation, notamment des jeunes, sont mises en place pour inviter au changement des habitudes de consommation.
2. exploitation professionnelle et raisonnée des ressources naturelles : il s'agit de mettre sur pied les conditions (formations, ...) nécessaires à la valorisation des ressources de la région (agro-alimentaire, forêts, ...) et à la création d'emplois.
3. développement de la filière agri-environnementale : cet objectif vise à renforcer la position d'une agriculture respectueuse de l'environnement (par exemple, via l'utilisation des énergies renouvelables) et nécessaire dans l'économie locale.
4. renforcement des dynamiques locales existantes autour des projets : le développement des axes précédents est l'occasion de fédérer le monde associatif et culturel autour d'une stratégie à long terme et d'initiatives locales.

Pour en savoir plus :

www.leaderwallonie.be

www.galdelabotte.be

8.3 Contrat de Rivière Sambre & affluents

Le **Contrat de Rivière Sambre & Affluents** est actif depuis avril 1994. Il est composé de 24 communes et couvre 2 provinces.

La philosophie du Contrat de Rivière Sambre & Affluents est de miser sur un protocole d'accord entre un ensemble aussi large que possible d'acteurs publics et privés sur des objectifs visant à concilier les multiples fonctions et usages des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin.

Le contrat de rivière engage ses signataires, chacun dans le cadre de ses responsabilités, à atteindre, notamment au travers d'actions, des projets spécifiques dans des délais raisonnables et à assurer l'exécution des actions et projets.

Dans le cadre du Contrat de Rivière Sambre & Affluents, suivant la situation hydrographique des communes associées au contrat de rivière, celles-ci sont associées en groupes de travail :

Haute-Sambre : Anderlues, **Beaumont**, **Erquelinnes**, Fontaine-l'Éveque, **Lobbès**, **Merbes-le-Château**, **Momignies**, **Sivry-Rance**, **Thuin**

Sambre centrale : Aiseau-Presles, Charleroi, Châtelet, Courcelles, Farciennes, Fleurus, Gerpinnes, Les Bons Villers, Pont-à-Celles

Eau d'Heure : Cerfontaine, Florennes, Froidchapelle, Ham-Sur-Heure, Montigny-le-Tilleul, Walcourt

Le contrat de rivière consiste à mettre autour d'une même table tous les acteurs de la vallée, en vue de définir, de manière consensuelle, un programme d'actions de restauration des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin.

Sont invités à participer à cette démarche les représentants des mondes politique, administratif, enseignant, socio-économique, associatif et scientifique.

Tous les habitants d'un même bassin, tous les usagers d'un même cours d'eau (riverains, gérants de campings, de villages de vacances, d'infrastructures touristiques, responsables de mouvements de jeunesse, pêcheurs, amoureux de la nature, défenseurs de l'environnement, amateurs d'histoire et de patrimoine, agriculteurs, industriels, propriétaires terriens, ...) mais également les mandataires communaux et provinciaux disposent désormais d'une plate-forme commune, d'un lieu, le comité de rivière, pour exprimer leurs souhaits sur la qualité de leur cours d'eau, pour entendre et prendre en compte le point de vue des autres et ainsi établir ensemble des priorités dans les actions à programmer.

Le contrat se construit sur un mode de gestion concertée. Partout où il a été mis en œuvre, la préparation du contrat de rivière a engendré une mobilisation sans précédent. Le climat de confiance créé entre acteurs a permis, ce qui est essentiel, une réappropriation sociale de la rivière.

Pour en savoir plus :

Contrat de rivière Sambre et affluents www.crsambre.be

9 Pistes pour un développement durable à l'échelle de la Communauté de Communes Thuin-Botte du Hainaut

Quatre secteurs ont été identifiés dans la perspective du développement durable :

1. **Des éco-parcs** dans le cadre des zones d'activités économiques (ZAE)
2. Le **tourisme durable**
3. **L'énergie** (valorisation du potentiel des énergies renouvelables et maîtrise énergétique)
4. **L'économie sociale** pour répondre aux besoins de la collectivité

La **mobilité**, identifiée également comme secteur important, doit être mise au service de ces secteurs pour :

- diminuer la pression sur l'environnement (ex : transports en commun, mobilité plus douce, ...) ;
- se recentrer vers une économie et une agriculture locales, avec des emplois de proximité ;
- contribuer à limiter le recours aux carburants fossiles et limiter les gaz à effet de serre liés au transport routier.

A ce sujet, le plan prospectif de développement durable de la Communauté de Communes Thuin-Botte du Hainaut doit se pencher sur un plan d'amélioration des infrastructures de communications dans le sud-Hainaut.

1. Le volet ferroviaire

Globalement, il est urgent d'améliorer les synergies SNCB-TEC pour l'intermodalité. Nous plaçons pour une examiner des pistes de la réouverture de certaines gares, ce qui pourrait constituer une belle opportunité de développement et de connexion de la région Thuin-Botte du Hainaut. Ce point devrait faire l'objet d'une étude concrète et de revendications dans le cadre du plan prospectif.

Enfin, il convient d'aborder également la problématique du trafic marchandises en intégrant systématiquement l'atout que représente la voie ferrée.

2. Le volet routes : mobilité et transports en commun/alternatives à la voiture

- offre de services des transports en commun
- offre des alternatives à l'automobile dans le but de limiter la dépendance au « tout-à-la-voiture » (plans de déplacements scolaires, plans de déplacements d'entreprises, réseaux d'offres/demandes de co-voiturage, voitures partagées, ...). Dans cette optique, des entreprises d'économie sociale pourraient devenir des partenaires intéressants pour une offre de services de mobilité innovants susceptibles de répondre à des demandes spécifiques.

3. Le volet de la voie fluviale

4. Le volet des voies lentes et mobilité douce (chemins et sentiers communaux et vicinaux, RAVEL, PICs Verts, connexion inter-villages, ...).

Le vélo ne peut être considéré que comme une simple attraction touristique : ce qui est bon pour les touristes est aussi bon pour la mobilité de tous les jours.

Le vélo doit être mieux intégré dans les aménagements de mobilité, et un financement adéquat doit être dégagé pour garantir la sécurité des vélos et des piétons sur nos routes. Parallèlement, un juste arbitrage se fera sur les budgets « route », permettant un investissement massif pour l'intermodalité fleuve-route, fleuve-rail, rail-route.

9.1 Parcs d'activités économiques et développement durable : des éco-parcs

Si la localisation des zones d'activités économiques et de leur extension est aujourd'hui imposée par le Gouvernement wallon sur base des propositions et priorités dégagées par les intercommunales, ces ZAE doivent être réellement novatrices en termes de gestion urbanistique, environnementale et énergétique.

Nous proposons à l'ensemble des décideurs politiques quatre principes conducteurs pour une gestion optimale et durable des ZAE dans l'optique de créer des éco-parcs ou éco-zonings.

9.1.1 Dix critères pour une approche durable

Le développement durable doit être transversal dans la gestion des zones économiques et doit se déployer pendant tout le processus de décision : du choix du lieu lors de la construction, et de l'implantation d'infrastructures à leur utilisation.

Dans cette optique, nous préconisons un choix des zones économiques selon dix critères :

1. au niveau économique

1. Evaluation fine des besoins

La quantité d'espace à affecter aux activités économiques doit faire l'objet d'une évaluation complète, tenant compte des évolutions probables ou souhaitables de l'économie. Cela implique une évaluation des stocks de terrain disponibles, et un travail d'identification des nécessités et des priorités à donner en fonction du type d'entreprises souhaité sur ces terrains et de leur plus-value réelle en termes de création d'emplois.

2. Quelles entreprises ?

Une fois le choix arrêté, il faut garantir que les espaces seront effectivement occupés par ce type d'entreprise, sans quoi l'espace pourrait vite être saturé par des activités qui ont toute leur place dans d'autres lieux ou qui sont peu porteuses en termes d'emplois.

3. Explorer les symbioses entrepreneuriales

Le BEP doit être un facilitateur pour les liens entre les entreprises : des économies d'échelle et même des symbioses doivent être encouragées pour une utilisation plus rationnelle de l'énergie notamment.

4. Pour une approche socio-économique et pas uniquement territoriale

La structuration des activités sociales et économiques doit prédominer dans le choix des lieux, notamment en termes d'accessibilité pour les infrastructures et les travailleurs, et de proximité d'autres lieux d'activité.

2. au niveau écologique

5. Vraiment parcimonieuse...

Le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP) s'appuie sur une considération fondatrice : le sol doit être géré de façon parcimonieuse. Or, la fragmentation de l'espace économique est contraire à cet objectif. De plus, les zones qui sont urbanisées par les ZAE sont souvent des zones agricoles, que les compensations planologiques prévues dans le CWATUP compensent insuffisamment.

6. Une attention particulière à l'énergie

Que ce soit au moment de la localisation, de la construction, de l'installation des infrastructures, ou de l'exploitation, l'intercommunale d'expansion économique (IGRETEC) peut jouer utilement un rôle de conseil pour rationaliser l'usage de l'énergie.

7. Mobilité durable

Le choix de l'implantation d'une zone doit impérativement intégrer les voies fluviales et ferroviaires dans ses critères d'implantation ; ce n'est que trop rarement le cas aujourd'hui. De même, en terme de mobilité des travailleurs, il s'agit de donner la priorité à des zones facilement accessibles en transports en commun (bus ou train) ou à tout le moins de prévoir des transports collectifs pour les travailleurs.

8. Une biodiversité respectée

La simplification, l'homogénéisation et l'imperméabilisation des sols ont un impact lourdement négatif sur l'environnement. Il est tout à fait possible de limiter l'invasion de la nature par les activités humaines, et de lui réserver une place au sein même des ZAE. C'est une dimension trop peu présente dans les zones d'activités économiques namuroises.

3. au niveau social

9. Une zone d'activité qui fait vivre sa région

La ZAE sera idéalement en interconnexion permanente avec son environnement économique et social : tous les groupes sociaux peuvent y trouver une place, et les activités économiques doivent valoriser les ressources locales.

10. Des choix démocratiques et participatifs

On ne peut imaginer des choix d'extension ou de création de ZAE sans une consultation réelle des citoyens concernés. Aujourd'hui, des communes s'avancent et proposent d'accueillir de nouveaux zonings, sans qu'une décision démocratique n'ait été prise et sans que les riverains n'aient été consultés sur l'opportunité et les conséquences potentielles de ces nouvelles infrastructures sur le cadre de vie et sur leur environnement.

L'approche que nous soutenons est une approche par les besoins plutôt que par l'offre de terrains : une telle approche doit se construire grâce à un débat large sur le développement que le politique veut soutenir.

9.1.2 Des ZAE : pour y faire quoi ?

Les ZAE sont, par définition, dédiées à l'activité économique (artisanat, entrepreneuriat ou commerce). Un certain nombre d'activités de services publics (administration communale, services du CPAS, ...) ou privés (ex : salon de coiffure, pharmacie, ...), d'activités tertiaires (bureaux d'avocats, d'architectes, ...) ont leur place au cœur des villages, en ville, dans les noyaux d'habitat pour contribuer à la vitalisation des zones rurales et urbaines selon les besoins de la population et de la collectivité. Pour certaines institutions de services à la recherche d'une localisation pour leur siège d'activités, la tentation peut être grande de s'installer dans une ZAE, au regard du coût du terrain et/ou des avantages éventuels liés à l'aménagement des parcs (ouvertures de voiries, égouttage, fibres optiques, ...). La présence des aménagements qui sont offerts constitue une concurrence déloyale et infondée envers les centres urbains et est contradictoire avec l'objectif de création d'emplois dans le secteur secondaire.

A l'instar des critères énoncés ci-dessus, il est important de donner à nos zonings une image forte d'entreprises innovantes, créatrices d'emplois durables et stables, dont les activités ont une haute valeur ajoutée, mais aussi performantes sur le plan de la gestion énergétique et de la qualité environnementale. C'est ce qui peut faire la différence et donner une nouvelle image à la région Botte de Thuin-Hainaut !

9.2 Tourisme durable

9.2.1 Généralités

Vu les caractéristiques de la région (zone très rurale, villes semi-rurales), le tourisme, et particulièrement le tourisme diffus et intégré (éco-tourisme), constitue un domaine à développer.

Comme dans d'autres secteurs, la crise économique et sociale a et aura des répercussions globalement négatives sur le tourisme. Cependant, il semble qu'en ce qui concerne le tourisme diffus et intégré (chambres d'hôte, tourisme à la ferme, gîtes ruraux...), en pleine croissance depuis quelques années, l'offre est loin de répondre à la demande.

Outre la qualité du service offert, la diversité et l'effet bénéfique sur le cadre de vie, ce type de tourisme apporte de réelles retombées économiques, tout en assurant une reconversion progressive du monde rural en plein désarroi.

Le tourisme doit être convivial (ainsi que les installations touristiques) et intégré dans le milieu social dans lequel il s'installe. Il doit également être intégré à l'environnement : bruit, pollution de l'air, de l'eau, gêne visuelle, circulation intempestive sont des choses à éviter.

Le tourisme dans la région s'appuie sur des atouts majeurs :

- la présence de deux petites villes attractives à caractère patrimonial, culturel et historique : Thuin et Chimay ;
- un environnement de qualité et des sites naturels (lacs, ..). La promotion de cet environnement fait donc partie intégrante du tourisme ;
- un patrimoine historique intéressant (ex : abbaye d'Aulne) ;
- la valorisation des berges de la Sambre : le RAVEL 3 depuis Lobbes jusqu'à Landelies ;
- le RAVEL L109 : Chimay-Froidchapelle
- des produits agro-alimentaires reconnus : Biercée, Chimay, bières d'abbaye d'Aulne, ...

9.2.2 Les enjeux

Le développement du secteur touristique, et particulièrement celui du tourisme doux, est très particulier puisque constitué de très nombreux petits opérateurs, souvent isolés, parfois peu organisés et rarement reliés en réseaux (pour une stratégie marketing, pour une offre complète logement-restauration-activités, ...).

Pourtant, les exigences de la clientèle imposent une offre de qualité en ce qui concerne l'information, le logement, les services, les repas, ...

La clientèle est, elle aussi, très atomisée (détente, découverte nature, découverte patrimoine historique et culturel, ...) et la durée des séjours souvent très courte.

Cependant, la région Thuin-Botte du Hainaut souffre d'un déficit d'infrastructures de mobilité. Le développement d'un tourisme doux et intégré nécessite des aménagements de voies lentes, d'infrastructures de transports en commun, ...

Plus que jamais, les acteurs publics impliqués dans la politique touristique doivent se concerter. Leur nombre et les différents niveaux de pouvoir concernés ne facilitent cependant pas la tâche : Maison du tourisme de la Botte du Hainaut (Chimay), Maison du tourisme Val de Sambre-Thudinie, Cellule d'Ingénierie touristique du Hainaut, Fédération du Tourisme de la Province du Hainaut, IGRETEC, ...

Une coordination entre tous les acteurs publics est indispensable dans le cadre :

- de la conception et du développement de produits touristiques (cellule d'ingénierie touristique) ;
- de la promotion des offres touristiques (Fédération du Tourisme de la province, Maisons du Tourisme, ...) ;
- de la coordination des offres dans le but d'offrir des séjours attractifs et variés ;
- de l'accueil en première ligne (syndicats d'initiative, ...) ;
- de l'accueil des touristes, particulièrement néerlandophones très présents dans les zones touristiques (lac de l'Eau d'Heure, ...) : à ce sujet, la maîtrise des langues par les opérateurs et acteurs de terrain est un enjeu fondamental.

9.2.3 Un schéma de développement touristique

Un schéma de développement touristique sur l'ensemble de la région Thuin-Botte du Hainaut constitue un outil intéressant pour **guider l'action, coordonner, faciliter et fédérer les initiatives**, avec les objectifs suivants :

- fédérer les opérateurs institutionnels et privés autour de la mise en œuvre d'un schéma de développement touristique de la région Thuin-Botte du Hainaut ;
- étudier la possibilité de mettre en œuvre des concepts innovants à partir du potentiel de la région (ex : découverte nature, valorisation des chemins et sentiers communaux et vicinaux, produits locaux et gastronomie de terroir, activités de loisirs, séjours bien-être, tourisme d'affaires, ...) ;
- assurer la promotion et la visibilité spécifique de la région Thuin-Botte du Hainaut (Fédération du Tourisme de la Province du Hainaut).

Les projets à mettre en œuvre sont :

- l'amélioration de la qualité des produits touristiques par l'accompagnement et l'encadrement des opérateurs touristiques, par la conclusion de partenariats, ... ;
- la recherche de nouveaux produits touristiques développés en harmonie avec le patrimoine et la culture locale (villages thématiques, événementiel, ...) ;
- la recherche d'une cohérence de l'ensemble des activités touristiques de façon à permettre au touriste de s'offrir un séjour motivant de courte ou longue durée ;
- la sensibilisation des communes de la région à la mise en place d'une dynamique d'accueil du touriste ainsi qu'une valorisation de l'offre touristique ;
- le suivi des opérateurs touristiques pour améliorer la qualité environnementale et énergétique de leur offre.

9.2.4 Eau d'Heure : pour un développement touristique de l'ensemble de la région autour de lacs préservés d'un point de vue paysager

Il est important de mettre tout particulièrement l'accent sur la nécessité d'impliquer l'ensemble de la région dans la dynamique touristique qui se construit autour des lacs, lui offrant ainsi une nécessaire plus-value.

Voir : " Lacs de l'Eau d'Heure : Ecolo plaide pour un développement touristique de l'ensemble de la région autour de lacs préservés d'un point de vue paysager."- note de travail, Christina Dewart, permanente ECOLO régionale Di-Phi (christina.dewart@ecolo.be).

9.3 Energie : développement des énergies renouvelables et efficacité énergétique des bâtiments

Rénovation énergétique des habitations

La Région wallonne a publié une enquête sur la qualité de l'habitat en Région wallonne (2006-2007). Il apparaît clairement que les questions liées à la performance énergétique de l'habitat et à l'isolation des maisons sont posées. Etant donné l'objectif d'amélioration globale du parc de logements wallons, il y a des potentialités pour des projets visant à :

- diminuer la dépendance énergétique des particuliers et à tendre vers l'autonomie. Si cette autonomie ne peut être rentable à l'échelle de chacune des habitations privées, on peut tendre vers une autonomie d'entités plus grandes dans le cadre de projets collectifs, particulièrement où la densité des superficies bâties est plus forte (co-génération, ...)
- améliorer les équipements et installations de chauffage et électricité ;
- isoler l'habitat et particulièrement les toitures.

Partenariat public-privé, outil concret pour valoriser du patrimoine foncier public ...

Cette forme de partenariat se développe dans divers domaines qui relèvent de la sphère publique (rénovation ou construction, transports, santé publique, écoles, gestion de l'environnement...), tout en bénéficiant de la créativité, de l'esprit d'innovation, des compétences, de l'expertise et des ressources d'un entrepreneur privé.

Le ppp se caractérise essentiellement par :

- une participation du privé dans la conception, la réalisation et la mise en œuvre du projet ;
- une implication forte de l'autorité publique pour définir des objectifs et pour assurer le contrôle du respect des objectifs.

Ce partenariat implique une évaluation de la répartition du risque entre secteurs privé et public qui doit être réalisée en début de processus afin d'équilibrer l'opération pour les différentes parties prenantes.

Une commune peut, lorsqu'elle est propriétaire de terrains, renoncer au droit d'accession, au profit d'un promoteur immobilier, qui s'engage à construire, dans un délai convenu, des logements répondant à des critères définis par l'autorité et destinés à être vendus à des acquéreurs remplissant certaines conditions principalement patrimoniales et de revenus.

C'est l'occasion pour la commune de définir :

- des critères écologiques : efficacité énergétique du bâti, production d'énergie verte, exclusion de matériaux polluants, recours à des matériaux écologiques, toitures végétales, gestion des eaux usées, respect de la biodiversité, jardin collectif, ...
- des critères sociaux : mixité sociale via l'obligation d'intégrer des propriétaires à revenu médian, ...

Pour en savoir plus :

Commune de Villers-le-Bouillet. *Présentation du partenariat public-privé pour la mise en place du premier éco-quartier de Wallonie.* Conférence de presse organisée par le collège communal de Villers-le-Bouillet, les établissements Jean Wust sa et le bureau d'architecture Fhw sprl, le 11 mai 2007.

Production d'énergie verte

La Communauté de Communes Thuin-Botte du Hainaut doit avoir l'ambition de relever le défi énergétique en se lançant dans un programme de production d'énergie verte.

Suivant les potentialités existantes sur le territoire, il s'agit prioritairement de :

- la valorisation de l'énergie solaire thermique ou photovoltaïque ;
- du chauffage bois-énergie chez les particuliers et dans les collectivités ;
- de la valorisation du potentiel éolien ;
- de la valorisation de la biomasse (bois, déchets organiques, ...).

IGRETEC peut être un partenaire réellement intéressant dans des projets de production d'énergie verte, notamment pour monter des dossiers publics (communes, CPAS, écoles, province, ...).

Le vent est une source d'énergie particulièrement intéressante. Mais aujourd'hui, la population réclame des balises pour accorder un feu vert à l'implantation d'éoliennes. Oui aux éoliennes car elles contribuent à produire de l'électricité verte à partir d'une ressource renouvelable. Oui surtout à de bons projets !

Il faut profiter, par exemple, du patrimoine foncier dont disposent les pouvoirs publics (communes, CPAS, province, SNCB, intercommunales, ...). Profitant de ce statut de propriétaire, les pouvoirs publics peuvent avoir des exigences fortes pour des projets d'éoliennes, contribuant notamment à produire des retombées financières par le mécanisme des certificats verts.

Aujourd'hui, ce sont essentiellement des promoteurs privés qui s'octroient le bénéfice d'une exploitation locale. Il est donc intéressant de prévoir :

- l'implication forte des communes concernées ;
- la possibilité d'installer une éolienne citoyenne, projet par lequel les communes, les citoyens, des partenaires associatifs peuvent s'approprier les énergies renouvelables.

La Région wallonne a mis en place une série de **facilitateurs sectoriels** (pour l'industrie, pour le secteur tertiaire) pour chacune des filières de ressources d'énergies renouvelables.

Pour en savoir plus :

Portail de l'énergie en Région wallonne : <http://energie.wallonie.be>

Projets citoyens :

Vents d'Houyet : www.vents-houyet.be

Compagnons d'Eole (petit éolien, le photovoltaïque, les certificats verts) : www.compagnons-eole.be

Energies-Dyle : éolien, solaire, hydraulique, biomasse, géothermie : www.energies-dyle.be

9.4 Economie sociale, comme action du développement durable

Aujourd'hui plus que jamais, les entreprises d'économie sociale peuvent devenir des acteurs-clés dans les politiques de développement durable. Les difficultés sont parfois importantes. Néanmoins, les acteurs de l'économie sociale sont souvent à la pointe de l'innovation, de l'inventivité et de la créativité. Par ailleurs, l'économie sociale fait souvent office de précurseur pour (ré)expérimenter des formes originales d'entreprises (y compris l'entreprise coopérative) qui mobilisent les énergies humaines en valorisant ces dernières au travers de processus collaboratifs, coopératifs et associatifs.

Cela constitue une véritable alternative de développement économique qui replace l'humain au centre des préoccupations économiques.

Les secteurs de l'économie sociale peuvent devenir des acteurs intéressants pour une série de besoins non-rencontrés par les citoyens, par exemple dans le domaine de la mobilité individuelle (ex : voitures partagées, organisation de systèmes de co-voiturages, bus ruraux, ...)

Dans une volonté de participer au développement socio-économique local, il s'agit de favoriser une culture d'initiative, un ensemble varié et équilibré d'activités marchandes ou non-marchandes. Toutes les études le montrent en effet : le développement socio-économique au niveau local dépend de plus en plus d'un tissu varié d'acteurs et d'activités.

Il existe plusieurs créneaux particulièrement accueillants pour l'économie sociale :

L'économie sociale peut également être actrice pour une série de besoins de biens et de services :

- dans le domaine de **la collecte, du recyclage et/ou de la valorisation des déchets ménagers organiques** ;
- dans le domaine de l'**environnement** où de nombreuses initiatives sont à prendre : gestion des espaces naturels, recyclage des déchets, création et entretien d'espaces publics. La Communauté de Communes Thuin-Botte du Hainaut peut favoriser les initiatives locales qui allient les acteurs de l'économie marchande et non-marchande en y associant les citoyens.
- dans le domaine de l'**agriculture ou du maraîchage durable** (ex : projets de jardins collectifs). La mise en réseau des agriculteurs locaux, des commerçants et des consommateurs pour élaborer un circuit local de production, de transformation et de vente peut associer le désir de qualité réclamé par les consommateurs au besoin d'une rentabilité économique pour les producteurs. Aujourd'hui, des initiatives émergent à nouveau pour contribuer à rapprocher le consommateur du producteur. A côté des traditionnelles ventes en circuit court (marché hebdomadaire, vente directe de produits fermiers et/ou bio, ...) naissent des initiatives citoyennes : les groupements d'achats collectifs (GAC), les groupements d'achats solidaires de l'agriculture paysanne (GAS), les paniers de produits frais, locaux, de saison, ... Ces initiatives citoyennes ont besoin de soutien.
Par ailleurs, des pouvoirs publics (communes, CPAS) peuvent investir également dans des initiatives agricoles, maraîchères ou horticoles à vocation solidaire, par exemple par le biais d'entreprises d'insertion socioprofessionnelle (ex : EFT).
- dans le domaine de la **production d'énergies renouvelables** (éolienne citoyenne, coopérative de production d'énergie par l'achat collectif de panneaux solaires et pose sur des toitures de bâtiments publics, ...)
- dans le domaine du **recyclage et de la réutilisation** (ex : recyclage bois, recyclage matériel informatique, ...)
- dans le domaine de l'**éco-bio-construction**, dans le secteur du logement social, de la rénovation des logements existants nécessitant de nombreux investissements en argent et en main-d'oeuvre. Des partenariats entre les entreprises traditionnelles du bâtiment et des entreprises d'économie sociale sont possibles afin d'allier la formation et les possibilités d'insertion professionnelle tout en évitant des concurrences déloyales.

Pour en savoir plus :

Solidarité des Alternatives wallonnes (SAW) : www.saw-b.be

Carrefour de l'Economie sociale : www.econosoc.be

10 Economie locale et emploi local

L'emploi est au cœur des préoccupations des citoyens. Cette question est centrale et ne peut trouver des pistes de solutions que dans la création d'activités, sources d'emplois. L'emploi local trouvera également sa source dans les activités au service des besoins de l'homme et de l'environnement : c'est-à-dire dans les projets de développement durable.

10.1 Le développement local : agences de développement local (ADL)

Avec un outil mis à la disposition des communes, le développement local, via les Agences de Développement local (ADL), mise sur la capacité du milieu à devenir le moteur de son développement. Une de ses spécificités est d'intégrer des préoccupations sociales, culturelles et environnementales aux exigences économiques.

Les Agences de Développement local ont pour mission de :

- créer de nouvelles activités qui génèrent des emplois durables ;
- augmenter l'attractivité des communes.

Après un diagnostic du territoire, l'Agence de Développement local rassemble les acteurs locaux (élus, citoyens, professionnels de l'économie, du social, de la culture, du cadre de vie) dans un partenariat public-privé pour révéler, faciliter et développer des projets locaux.

Les communes de moins de 30 000 habitants peuvent bénéficier de subsides régionaux pour la création d'une Agence de Développement local.

A titre d'exemples, Thuin et Chimay ont une structure ADL.

Pour en savoir plus :

Portail Emploi et Formation professionnelle de la Région wallonne : <http://emploi.wallonie.be>

Espace réseau ADL : www.uvcw.be/espaces/adl/

10.2 Des structures de soutien à l'activité locale

Il existe diverses structures d'activation de la création d'activités locales :

1. Les coopératives d'activités

Les **coopératives d'activité** sont des entreprises à finalité sociale qui permettent à des personnes qui veulent entreprendre et créer leur emploi, de le faire dans un cadre sécurisé qui facilite leur démarrage, d'apprendre la vie et le fonctionnement et la gestion d'une entreprise.

En Hainaut, la coopérative AZIMUT est active à Charleroi (et dans le Brabant wallon), AZIMUT-Construction est présente à Mons, AVOMARC est présente à Mons également. Ces coopératives d'activités sont réunies sous la coupole COOPAC.

Pour en savoir plus :

www.coopac.be

www.azimut.cc

2. Les couveuses d'entreprises

Les **couveuses d'entreprises** sont des asbl qui travaillent avec le FOREM pour accompagner des candidats indépendants. L'accompagnement prévoit notamment une phase de test pour l'activité.

Pour en savoir plus :

www.creajob.be

job'in (guichets d'entreprises) : www.jobin.be

3. Les structures d'accompagnement à l'auto-cr ation d'emploi (SAACE)

En juin 2008, le Gouvernement wallon a adopt , en derni re lecture, un projet de d cret relatif aux **Structures d'accompagnement   l'autocr ation d'emploi** - en abr g , SAACE. L'objectif des structures est de favoriser l'esprit d'entreprendre.

Le nouveau dispositif vise   structurer et p renniser un certain nombre d'initiatives qui sont organis es sous forme d'asbl, de couveuses d'entreprises ou de coop ratives d'activit s. Les SAACE proposent un accompagnement et un suivi   des demandeurs d'emploi qui d sirent devenir ind pendants ou cr er leur entreprise.

Les SAACE ont pour caract ristique de permettre aux candidats entrepreneurs de tester leur projet avant de se lancer d finitivement sur le march . Les SAACE, en particulier les couveuses et les coop ratives, permettent aux candidats d'h berger leurs activit s, le temps de confirmer la viabilit   conomique de leur projet. Dans le cas contraire, la personne conserve l'ensemble de ses droits sociaux et se voit proposer  ventuellement une autre orientation.

Le projet de d cret fixe les objectifs des SAACE, les conditions d'agr ment, le statut des personnes qui seront accompagn es et enfin les subventions que ces structures obtiendront en regard des missions qu'elles accompliront. Cette mesure devrait entrer effectivement en vigueur d but 2009.

Pour en savoir plus :

Carrefour de l' conomie sociale www.econosoc.be

R gion wallonne – emploi et formation professionnelle

<http://emploi.wallonie.be/THEMES/SOCIO/couveuses.htm>

4. Les groupements d'employeurs

Le **groupement d'employeurs** est un dispositif qui offre la possibilit    des entreprises de se regrouper afin d'engager ensemble du personnel et de se le partager. Celles-ci peuvent ainsi mutualiser leurs besoins en main d' uvre saisonni re, temporaire ou   temps partiel tout en donnant   l'employ  la s curit  d'un emploi temps plein   dur e ind termin e.

Il existe un Centre des Ressources des Groupements d'Employeurs (CRGE) qui aide   la constitution des groupements d'employeurs.

Les communes peuvent  tre des groupements d'employeurs. Par exemple, une commune peut engager un conseiller en  nergie, dont le temps de travail est partag  avec une ou deux autres communes : la premi re engage   temps-plein et les deux autres communes restituent une partie du salaire.

La formule des groupements d'employeurs peut  galement s'appliquer   l'engagement d'un ou de plusieurs enseignants avec des avantages ind niables tant pour les communes concern es que pour

l'enseignant (ex : quand une commune a besoin d'un enseignant pour un reliquat de 10 ou 12 périodes, elle demande aux communes voisines si elles ont aussi des besoins de temps partiels, afin d'arriver – si possible – à offrir un contrat temps plein à une personne => les communes sont certaines de garder le personnel ; l'enseignant a un temps plein pour l'année).

Les agences de développement local (ADL) peuvent également devenir des vecteurs de groupements d'employeurs.

Pour en savoir plus :

www.cрге.be

www.uvcw.be/no_index/adl/groupement-employeur-belgique.pdf

Depret A., les ADL, nouveaux vecteurs des « groupements d'employeurs », UVCW, décembre 2008.

10.3 La Fondation Chimay-La Wardoise

La Fondation Chimay-La Wardoise, un partenaire du développement local⁶

« Par son initiative connue sous le nom de "Cap 2010", la Fondation a choisi, depuis 2003, d'investir dans trois axes prioritaires :

1. La jeunesse

Notre volonté est dans cet axe de créer des conditions qui développent les capacités des jeunes à prendre une place autonome, épanouie, "debout" dans la société.

2. L'emploi régional

Nous cherchons dans ce second axe à favoriser le développement de conditions qui créent ou maintiennent, à court ou à moyen terme, des emplois durables marchands et non-marchands dans des secteurs prioritaires ou autour de pôles majeurs existants dans la région.

3. Le développement local

Nous visons à optimiser le potentiel des acteurs locaux en leur proposant de développer leur autonomie, via la meilleure prise en compte de leurs potentialités de développement, ou via la collaboration et l'ouverture.

Sur le terrain, dans les 3 communes de Chimay, Momignies et Couvin, l'initiative de la Fondation se traduit de la manière suivante :

- **le soutien à des acteurs locaux**

A côté de ses actions, décidées et mises en œuvre en direct, l'initiative "Cap 2010" se traduit également sur le terrain par le soutien à de nombreux projets. Ceux-ci sont portés par des associations, écoles ou entreprises situées dans la région Chimay - Momignies - Couvin. La Fondation offre par ce biais la possibilité aux acteurs locaux de réaliser des projets qui, comme les actions menées directement, s'intègrent dans notre stratégie globale.

Rappelons à cet égard que les Jurys de sélection de projets sont indépendants et reposent sur le travail de personnes actives dans divers secteurs de la vie régionale.

⁶ Extrait du site internet de la Fondation Chimay-La Wardoise

- *la mise en oeuvre d'actions propres*

Une série d'actions permettent à la Fondation de se focaliser sur quelques thèmes choisis pour leur impact global sur la région. On parle là d'esprit d'entreprendre, de formation artistique ou encore de formation continuée des enseignants. On parle aussi de secteurs d'activités dans lesquels la Fondation estime qu'existent des potentialités pour participer au développement de la région : le secteur bois, l'énergie verte ou encore l'économie sociale »

Pour en savoir plus :
www.wartoise.be

11 Perspectives

Il est indispensable de bien connaître la région concernée et les acteurs de terrain (syndicats, entreprises intégrées dans le tissu socio-économique, associatif, écoles, ...) pour dégager des pistes d'actions possibles et les crédibiliser sur le plan des options politiques.

La région ne peut souffrir davantage de ce sentiment qui laisse penser qu'elle a un potentiel énorme, mais que l'on ne sait par où, et surtout, avec qui, commencer.

Cette étude vise à présenter des pistes d'actions avec :

Une dynamique : la Communauté de Communes Thuin-Botte du Hainaut

Un outil : un plan prospectif pour le développement durable

Des acteurs : l'ensemble des citoyens et des forces vives de la région

Un objectif : un développement économique et social durable en privilégiant la création d'emplois durables et de qualité ainsi que le respect des ressources naturelles et de l'environnement.

Tout le travail reste évidemment à faire ! En fait, la Communauté de Communes Thuin-Botte du Hainaut sera ce que l'on en fera...

12 Des sources d'informations

Ecodata, Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie :

<http://ecodate.mineco.fgov.be>

IGRETEC (Intercommunale pour la gestion et la réalisation d'études techniques et économiques) :

www.igretec.com

INASTI (Institut national d'Assurances sociales pour Travailleurs indépendants) : [http://rsvz-](http://rsvz-inasti.fgov.be)

[inasti.fgov.be](http://rsvz-inasti.fgov.be)

Institut wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS) :

<http://statistiques.wallonie.be>

Office national de Sécurité sociale (ONSS) : www.onssrszls.fgov.be

Office wallon de l'emploi et de la formation professionnelle (Le FOREM) : www.leforem.be

Service public fédéral Economie, Classes moyennes et Energie : <http://economie.fgov.be/default.htm>

Du même auteur

Lambert L. *Agenda 21 local : un engagement communal sur la voie du développement durable*. Etopia, Namur, juin 2005, 72 p.

Lambert L., *Engager les communes wallonnes sur la voie du développement durable*. Revue Etopia, décembre 2005, pp. 69-82.

Lambert L., Dewart C., *Quartiers durables. Pistes pour l'action locale*. Etopia, Namur, décembre 2006, 49 p.

Lambert L., Soutmans P. et Totin N., *Comprendre les enjeux de la ruralité pour (re)créer des villages durables. Pistes pour l'action locale*. Etopia, Namur, décembre 2008, 38 p.

Coordonnées

étopia, centre d'animation et de recherche en écologie politique

Espace Kegeljan, 52 avenue de Marlagne à 5000 Namur

t.: 00 32 81 22 58 48

f.: 00 32 81 23 18 47 info@etopia.be

www.etopia.be

etopia_ asbl est une association d'éducation permanente reconnue et subventionnée par la Communauté française.